

DOSSIER DE PRESSE



**NICE
100%
CULTURE
à l'école**



PRÉSENTATION DU PLAN NICE 100% CULTURE À L'ÉCOLE

- ÉDUCATION MUSICALE
- ÉDUCATION AU PATRIMOINE ET À LA LITTÉRATURE
- ÉDUCATION À L'IMAGE
- ÉDUCATION AUX ARTS PLASTIQUES
- ÉDUCATION AU SPECTACLE VIVANT

—
FÉVRIER 2021



#ILoveNICE



VILLE DE NICE





La Culture, dans la crise que nous traversons, est devenue une ressource rare. Elle est pourtant la seule respiration qui pourrait, aujourd'hui, nous sauver. Nous avons besoin de lire, regarder, comprendre, nous émouvoir, rire, pleurer... Sans cela, nous sommes incomplets.

Si la Culture, de façon générale, est précieuse à nos vies, la Culture à l'école, est indispensable. Elle est un gage d'épanouissement, de liberté pour nos enfants. Sur le modèle de ce que nous faisons dans le sport, je me suis engagé à ce que chaque enfant scolarisé à Nice bénéficie d'une activité culturelle à l'école (musique, théâtre, chant, écriture, arts plastiques...) et puisse développer l'apprentissage d'un instrument de musique grâce aux partenariats entre les écoles et le Conservatoire de Nice.

« Nice 100% Culture à l'École » est un dispositif ambitieux que je suis fier de porter avec mon Adjoint Jean-Luc Gagliolo, délégué à l'Éducation, au Livre, à la Lutte contre l'illettrisme et à l'Identité niçoise. Réalisé en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère de la Culture et le réseau des acteurs culturels locaux, le plan « Nice 100% Culture à l'École » concernera 100% des écoles, 100 % des classes, 100% des élèves à l'horizon de la rentrée 25-26. Dès le plus jeune âge et de façon permanente, tous les élèves des écoles primaires de la ville auront ainsi accès à la Culture, à l'Art et au Patrimoine.

Ce plan comprendra un éveil musical avec le dispositif « Musique pour tous » à destination de tous les élèves de CP, ainsi que des résidences de création-transmission et des ateliers de pratiques artistiques réalisés par des artistes et des professionnels de la Culture de tous domaines. Dès le 15 février, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en leur direction pour réaliser ces projets artistiques et pédagogiques dès la rentrée scolaire 2021, destinés aux 21 établissements scolaires concernés par cette première année d'expérimentation.

La participation et l'engagement des acteurs culturels et artistiques locaux sont essentiels à la réussite de ce dispositif qui vise à co-construire, avec les enseignants au sein des écoles, des projets singuliers de qualité dans la durée. Ce plan fait ainsi partie de notre soutien à la relance du secteur culturel en cette période de crise sanitaire.

Avec le plan « Nice 100% Culture à l'École », nous écrivons l'avenir de nos enfants.

Christian Estrosi

Maire de Nice

Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



POUR L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE

PRÉSENTATION DU PLAN « NICE 100% CULTURE À L'ÉCOLE »

Christian Estrosi est résolument engagé dans une politique ambitieuse en faveur de l'accès à la Culture pour tous les élèves, portée par ses adjoints Jean-Luc Gagliolo délégué à l'Éducation et Robert Roux délégué à la Culture.

Par le lancement du plan « Nice 100% Culture à l'École », la Ville de Nice souhaite, dans le cadre de la convention-cadre triennale qui la lie aux Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, offrir à tous les élèves des écoles primaires de la Ville l'accès à la Culture, à l'Art et au Patrimoine, dès le plus jeune âge et de façon permanente.

Ce plan sera décliné autour de **cinq thématiques** :

- Education musicale
- Education au patrimoine et à la littérature
- Education à l'image
- Education à la création et aux arts plastiques
- Education au spectacle vivant

Il développera la Culture à l'école, pour tous les élèves de maternelles et d'élémentaires.

Il offrira chaque année, à chaque élève niçois, un minimum de 12h d'enseignement artistique et culturel par an.

Ce plan débutera, à la rentrée scolaire 2021, par une expérimentation sur 21 écoles, réparties sur l'ensemble des circonscriptions scolaires de la ville.

L'objectif est de toucher à terme 100 % des élèves niçois à la rentrée scolaire 2025.

Par ce plan, la Ville de Nice souhaite également soutenir financièrement et valoriser l'activité créative des artistes et professionnels de la Culture, dans le cadre du plan de relance municipal.

FOCUS SUR LA THÉMATIQUE ÉDUCATION MUSICALE

Le volet éducation musicale est l'une des cinq thématiques du plan « Nice 100% Culture à l'École », dont fait partie **le nouveau dispositif « Musique pour tous »**.

Ce dispositif s'adresse aux élèves de CP pour offrir dès le plus jeune âge un éveil musical de 12 heures sur 6 semaines chaque année.

Les maternelles et les autres niveaux scolaires d'élémentaire pourront également bénéficier, comme pour les quatre autres thématiques, d'un apprentissage de la musique à travers des résidences de création-transmission ou des ateliers de pratique artistique.

En complément, les élèves de tous niveaux scolaires qui souhaitent poursuivre l'apprentissage de la musique, pourront le faire au sein des AnimaNice en temps extra-scolaire, ou dans le cadre des enseignements du Conservatoire de Nice.

LA PHASE D'EXPÉRIMENTATION – RENTRÉE 2021-2022

Dès la rentrée scolaire 2021-2022, 21 écoles, identifiées par l'Éducation nationale et réparties sur l'ensemble du territoire de la Ville de Nice, feront l'objet d'une expérimentation du plan « Nice 100% Culture à l'École » :

- Ecole élémentaire Nikaïa
- Ecole élémentaire Bischoffsheim 1 et 2
- Ecole élémentaire Pierre Merle
- Ecole élémentaire Jacques Prévert
- Ecole maternelle Manoïr
- Ecole élémentaire Acacias
- Ecole élémentaire Baumettes 1
- Ecole élémentaire Ventabrun
- Ecole élémentaire Saint Antoine de Ginestière
- Ecole élémentaire La Lanterne
- Ecole élémentaire Jules Verne
- Ecole maternelle Magnolias
- Ecole élémentaire Bornala-Louis Fiori
- Ecole élémentaire Madeleine Supérieure
- Ecole élémentaire Ray-Gorbella
- Ecole primaire Ronchèse
- Ecole primaire Rothschild 1
- Ecole élémentaire Macé 2
- Ecole élémentaire Pasteur
- Ecole élémentaire Orangers
- Ecole élémentaire Bon Voyage 1 et 2

L'expérimentation pourra concerner jusqu'à **246 classes** et **5649 élèves**.

Le plan sera ensuite déployé progressivement pour toucher, à l'horizon de la rentrée 2025-2026, **100% des écoles, 100% des classes, 100% des élèves de Nice.**

Ainsi, chaque élève niçois, bénéficiera d'un minimum de 12h d'enseignement artistique et culturel pendant 6 semaines chaque année.



**POUR UN SOUTIEN AUX ACTEURS
ARTISTIQUES ET CULTURELS LOCAUX**

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

>> Inscriptions du 15 février et 15 mars sur <https://culturealecole.nice.fr>

Le plan « Nice 100% Culture à l'École » est aussi un plan de relance municipal en direction des acteurs culturels niçois mis en difficulté par la crise sanitaire. La Ville de Nice lance ainsi un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin d'identifier toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir dans des projets culturels d'intervention en milieu scolaire à destination des élèves inscrits au primaire à Nice. Ces projets débiteront à la rentrée scolaire de septembre 2021.

L'AMI vise, pour le mois de mars 2021, à identifier les intervenants éligibles qui seront proposés aux écoles choisies pour l'expérimentation de ce plan. Les candidatures sont examinées, entre autres, sur la base du parcours professionnel culturel et des interventions antérieures en direction des scolaires ou des jeunes. **Il n'est pas demandé aux candidats de proposer un projet en particulier mais seulement d'indiquer la singularité et le sens de leur démarche artistique et de transmission** dans le but de co-construire, s'ils étaient retenus, un projet spécifique à chacune des écoles en dialogue avec des enseignants du 1^{er} degré.

Plusieurs objectifs sont attendus :

- Des interventions de qualité au niveau pédagogique, artistique et culturel ;
- Une co-construction du projet entre les enseignants et les candidats ;
- Une démarche dynamique et innovante d'appropriation du patrimoine ;
- L'adaptation aux démarches pédagogiques élaborées avec l'enseignant ;
- Le développement de la pratique artistique et la possibilité de production par les élèves ;
- La rencontre avec l'univers de l'artiste et ses œuvres, rencontre avec sa création en cours, dans le cadre des résidences de création ;
- La découverte des métiers artistiques et la rencontre avec des professionnels de la culture ;
- Le développement des savoirs culturels et des compétences artistiques.

Les candidats sont des professionnels de la Culture et du Patrimoine : personnes morales de droit privé (associations), intermittents du spectacle, artistes/auteurs affiliés, écrivains, etc. qui ont une expérience dans un des cinq champs. Peuvent postuler les associations bénéficiant déjà d'un agrément académique ou national et les particuliers bénéficiant d'une attestation de compétence. Pour ceux qui ne disposeraient pas de ces autorisations officielles pour intervenir en milieu scolaire, les interventions réalisées auparavant de manière professionnelle en milieu scolaire ou en direction du public jeune, hors contexte scolaire, dans un établissement culturel par exemple pourront être prises en compte. Les candidats ont leur domiciliation ou siège social localisé sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

En avril, des jurys examineront les dossiers de candidature sur la base du professionnalisme du candidat dans le domaine culturel ainsi que la qualité des interventions éducatives qu'il aura réalisées auparavant. Les jurys thématiques comprendront des représentants de l'Éducation nationale, de la DRAC, de la Direction de la Culture et du Patrimoine de la Ville de Nice ainsi que des référents professionnels reconnus.

En mai, un travail de co-construction sera engagé entre les enseignants et les artistes présélectionnés afin de définir le projet culturel de chacune des classes.

En juin, une validation finale sera donnée aux artistes définitivement retenus.

LES FORMATS D'INTERVENTION

Deux formats d'intervention sont privilégiés et feront l'objet ultérieurement de la rédaction détaillée des projets co-construits entre les enseignants et les artistes présélectionnés. Les candidats pourront postuler sur l'un et/ou l'autre des formats d'intervention. Les candidats pourront également intervenir pour plusieurs résidences de création ou d'ateliers de pratique artistique sur l'année.

●●●●● LA RÉSIDENCE DE CRÉATION-TRANSMISSION (96H)

Le temps de travail de l'artiste se répartit entre **un temps de création personnelle** (48h) réalisé dans **un local mis à sa disposition gracieusement par la Ville de Nice** (école ou AnimaNice) et **un temps d'intervention en milieu scolaire** (48h).

Ce temps d'intervention se fera **auprès de 4 classes par école à raison de 12h d'intervention par classe** (pour une résidence).

Chaque projet soutenu pourra être aidé à hauteur maximum de **5.800 € TTC**.

Ce format vise particulièrement à **soutenir et valoriser la création des artistes** dans le cadre du plan de relance municipal.

●●●●● LES ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE (72H)

L'artiste retenu intervient **exclusivement en milieu scolaire** afin de réaliser le projet culturel co-construit avec les enseignants.

Ce temps d'intervention se fera **auprès de 6 classes par école à hauteur de 12h d'intervention par classe** (pour un atelier de pratique artistique).

Chaque projet soutenu pourra être aidé à hauteur maximum de **4.400€ TTC**.